



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

POLICE MUNICIPALE
AUTORISANT A TITRE TEMPORAIRE D'OCCUPTION
DE LA PLAGE DE LA GRANDE CONCHE
A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « UN VIOLON SUR LE SABLE »
LES 25, 27 ET 29 JUILLET 2011

PL/IE
APM 11/1025

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société PRODUCTION 114 sise 114 avenue Emile ZOLA à 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il importe d'assurer le bon déroulement de la manifestation « UN VIOLON SUR LE SABLE »,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'occupation de la plage de la Grande Conche par la société PRODUCTION 114 pour la manifestation « UN VIOLON SUR LE SABLE » qui se déroulera les 25, 27 et 29 juillet 2011, est autorisée conformément au plan joint, du lundi 18 juillet 2011 à 0h00 au mardi 02 août 2011 à 24h00.

ARTICLE 2 : Deux petites boutiques (billetteries/informations) et un chalet partenaire de la Production 114 seront installées sur la promenade du 2^{ème} Bataillon de Marche des F.F.L de l'Oubangui-Chari du lundi 18 juillet 2011 au mardi 02 août 2011.

ARTICLE 3 : Un emplacement délimité par des barrières de sécurité sera réservé à l'exposition des véhicules partenaires de la PRODUCTION 114 sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, du mercredi 20 juillet 2011 à 0h00 au mardi 02 août 2011 à 24h00 (voir plan joint).

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 16 juin 2011

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 20 juin 2011

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN